

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**Choix Prestataire
Voilage d'ombrage Jardin Perna**

N° AD-2025-06-27-08

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la mise en concurrence et l'analyse des offres reçues
Considérant qu'il était prévu au BP 2025 le montant des travaux d'Aménagement d'un système de voilage d'ombrage au Jardin Perna,

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition mieux-disante de l'entreprise TEXTILES ALBO-FLOTTARD de Castres qui propose de réaliser cette prestation pour un montant de 13 450.99 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 034-213401359-20250627-AD2025_06_27_08-AR

Fait à LESPIGNAN, le 27 juin 2025

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du **27 JUIN 2025**
Le Maire :



Jean-François GUIBERT

